

Stage en entreprise

Découverte et formation dans le monde professionnel

Mise à jour : 28/01/2010 - **Actualisation prévue :** novembre 2010

Mots clés : stage en entreprise – DP3/DP6 – SEGPA – CAP – BEP – Bac Pro – BTS – alternance – évaluation – examens

1. Définition et objectifs

Selon le rôle qui leur est donné dans la scolarité de l'élève, leur évaluation ou non lors d'un examen, les périodes en entreprise prendront des dénominations et des fonctions différentes.

■ Les séquences d'observation en milieu professionnel

Obligatoires depuis la rentrée 2005 pour tous les élèves de troisième, elles participent de l'éducation à l'orientation et permettent une sensibilisation à l'environnement technologique, économique et professionnel.

Elles peuvent aussi concerner des élèves d'autres niveaux, avec un âge minimum de 14 ans. Pour les élèves de moins de 14 ans, la séquence d'observation doit se dérouler dans un organisme qui ne soit ni une entreprise industrielle, ni une entreprise commerciale (administration ou collectivité territoriale).

■ Les stages d'initiation en milieu professionnel

Proposés aux élèves de CIPPA, dispositifs MGI, DP6, alternance 4°, ils permettent la découverte de différents milieux professionnels visant à définir un projet de formation.

■ Les stages d'application en milieu professionnel

Proposés aux élèves de 3° SEGPA, ils s'inscrivent dans le cadre d'une formation préparatoire à une formation technologique ou professionnelle.

■ Les stages en entreprise

Obligatoires, mais non évalués à l'examen dans certains BEP, en fonction du référentiel de formation, ils permettent de découvrir le monde professionnel et d'y appliquer des connaissances acquises en L.P.

■ Les périodes de formation en entreprise (PFE)

Obligatoires et évaluées lors de l'examen, en CAP, dans certains BEP, dans tous les Baccalauréats professionnels, mentions complémentaires et dans les BTS, elles permettent à l'élève d'appliquer les connaissances acquises en lycée et confèrent à l'entreprise un rôle de formation pour un certain nombre de compétences professionnelles qui ne peuvent être acquises qu'au contact de la réalité professionnelle.

■ Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Du même type que les PFE, elles sont le fait des sections de techniciens supérieurs (BTS).

2. Modalités d'organisation et de suivi

- ▶ La durée globale des séquences d'observation en milieu professionnel ne peut excéder une semaine ;
- ▶ la durée globale des stages de formation en entreprise et des périodes de formation en milieu professionnel est définie dans la réglementation de chaque diplôme et varie selon le type de diplôme et les objectifs de chaque formation ;
- ▶ les périodes de stage doivent faire l'objet d'une présentation en conseil d'administration qui autorise le chef d'établissement à signer les conventions afférentes ;
- ▶ les conventions avec l'entreprise doivent répondre à la réglementation en vigueur (en France comme à l'étranger) ; il importe de se référer aux conventions types (voir textes de référence) ;
- ▶ les conventions doivent être conformes au Code du travail, notamment pour les élèves mineurs ([article L4153-2](#)) ;
- ▶ les PFE et PFMP peuvent aussi se dérouler à l'étranger — pour certaines formations, comme le BTS Commerce International, c'est une obligation —, avec des modalités de suivi et de validation identiques.

3. Aspects financiers

- ▶ Frais de déplacement et d'hébergement : les conditions de prise en charge et de remboursement sont fixées en conseil d'administration ;
- ▶ des subventions peuvent être octroyées par les collectivités territoriales et, pour les stages à l'étranger, par les organismes internationaux (voir dans la rubrique "pour aller plus loin" : Europass mobilité, agence Europe Éducation Formation) ;
- ▶ rémunération des tâches effectuées pour les stages excédant 3 mois : voir la rubrique "pour aller plus loin".



Code de l'éducation

- articles [L331-4 et L331-5](#), [L332-3](#), [L335-2](#), [L611-2](#) ;
 - articles [D331-1 à D331-15](#) (accueil d'élèves mineurs de moins de 16 ans en milieu professionnel), [D332-14](#) ("En classe de troisième, [...] une séquence d'observation en milieu professionnel. L'établissement organise également des stages [...]"), [D337-4](#) (apprentissage junior).
- ▶ [arrêté du 14 janvier 1993](#) : formation en entreprise prise en compte à l'examen dans tous les brevets d'études professionnelles et certificats d'aptitude professionnelle en vue de la délivrance de ces diplômes ;
- ▶ [décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992](#) : statut particulier des professeurs de lycée professionnel (suivi des stages dans les missions des PLP).



- [Circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003](#) : modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans ;
- ▶ [circulaire n° 2003-203 du 17 novembre 2003](#) : convention type concernant les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger des élèves en formation professionnelle de niveaux V et IV (en annexe : exemple de convention type) ;
- ▶ [circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000](#) : encadrement des périodes en entreprise : formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées ;
- ▶ [circulaire n° 2006-051 du 27 mars 2006](#) : préparation de la rentrée 2006 (§ VI) ;
- ▶ [note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996](#) : convention type pour la formation en milieu professionnel des élèves de lycées professionnels ;
- ▶ [note de service n° 93-179 du 24 mars 1993](#) : financement des frais d'hébergement de restauration, de transport et d'assurance des élèves stagiaires en entreprise ;
- ▶ [note de service n° 92-329 du 9 novembre 1992](#) : périodes de formation en entreprise et contrôle en cours de formation dans les CAP et BEP ;
- ▶ [note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008](#) : convention-type pour les élèves de lycées professionnels.

- ▶ Le dossier Éduscol sur la [séquence d'observation en milieu professionnel](#) pour les élèves de 3e (où l'on trouve un tableau récapitulatif des différentes modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves de moins de seize ans) ;
- ▶ [charte qualité](#) des périodes de formation en entreprise émanant d'un lycée professionnel de l'académie de Besançon, sur le site d'Éduscol ;
- ▶ [guide du tutorat des lycéens](#), émanant de la région Rhône-Alpes, sur le site d'Éduscol ;
- ▶ "[foire aux questions des EPLE](#)" sur les stages en entreprises, à voir sur le site intranet de la direction des affaires financières du ministère (*utilisateur "ven" et mot de passe "zen"*).

Pour ce qui est des stages à l'étranger, on peut utilement se référer aux deux sites suivants :

- ▶ [europass mobilité](#) ;
- ▶ [agence Europe - Éducation - Formation](#).

Pour ce qui concerne la rémunération des stagiaires (enseignement supérieur - classes post-bac) : les stages de plus de 2 mois sont désormais rémunérés. Voir l'[art. 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006](#) modifiée pour l'égalité des chances.

Relativement à l'[apprentissage junior](#), voir le site d'Éduscol.

Grilles horaires

- ▶ [Grilles horaires du CAP, BEP et Bac Pro et durée des périodes de formation en milieu professionnel](#) : voir le site d'Éduscol ;
- ▶ [arrêté du 24 avril 2002](#) : organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux CAP (RLR 545-0a) ;
- ▶ [arrêté du 17 juillet 2001](#) : organisation et horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux BEP (RLR 543-0a) ;
- ▶ pour les BTS, consulter le [site du CNDP](#).

Grilles horaires : voir rubrique "pour aller plus loin".



BOÎTE À OUTILS

- ▶ [Convention type](#) relative à la formation en milieu professionnel des élèves de LP, au BO n° 2 du 8 janvier 2009 ;
- ▶ [vade-mecum](#) du stage en entreprise sur le site de l'académie de Strasbourg : ensemble de fiches-outils classées par destinataire (élèves, professeurs) ou par moment d'utilisation (avant, pendant, après le stage) ;
- ▶ [dossier d'aide à la préparation et au suivi du stage en entreprise](#), émanant de l'académie de Créteil, comportant 16 fiches très complètes ;
- ▶ [nombreux documents et fiches pratiques](#) à consulter sur le site de l'académie de Caen ;
- ▶ exemples d'écrits administratifs (formulaire, tableaux, attestations, courriers, ...) relatifs aux périodes de formation en entreprise, émanant de l'académie d'Amiens :

[Page de garde](#) (.doc, 29 Ko), [notice explicative](#) (.doc, 51 Ko), [courrier aux parents](#) (.doc, 33 Ko), [information à l'élève](#) (.doc, 29 Ko), [courrier à l'entreprise](#) (.doc, 37 Ko), [fiche préparatoire à un stage](#) (.doc, 41 Ko), [tableau de suivi des recherches de PFE](#) (.doc, 53 Ko), [visite intermédiaire](#) (.doc, 30 Ko), [visite certificative ou bilan](#) (.doc, 26 Ko), [attestation de stage](#) (.doc, 28 Ko).

! Les documents de cette fiche sont libres de droits s'ils sont utilisés dans un contexte d'EPL.